



# MOBILISER L'ÉLEVAGE PASTORAL DANS LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊT

Pâturage d'une bande débroussaillée de sécurité par un troupeau mixte ovin-caprin.



L'aléa feu de forêt a toujours existé sur l'ensemble du pourtour méditerranéen, mais le changement climatique rebat les cartes. D'après MétéoFrance, chaque degré de température supplémentaire augmente le risque incendie de 20 %. Les épisodes de sécheresse se font de plus en plus longs et intenses, et gagnent de nouveaux territoires. En parallèle, la forêt continue de croître en densité et en surface. Le risque incendie s'accroît donc en Méditerranée. Le changement de comportement des feux, plus intenses et moins maîtrisables, interroge également les stratégies et conditions de lutte.

Les territoires concernés s'organisent. Différentes échelles sont mobilisées, des massifs aux départements en passant par les collectivités.

Pastoralisme et agriculture peuvent s'associer aux gestionnaires des espaces pour contribuer aux actions de prévention et créer des territoires plus résistants face aux feux de forêt. Ces quelques pages vous proposent une introduction au pastoralisme à objectif DFCI.

# SOMMAIRE

- 3 | Les fondamentaux de l'enjeu défense des forêts contre les incendies
- 3 | Les fondamentaux de l'élevage pastoral
- 4 | La clé : articuler deux gestions différenciées, indispensables pour un effet sur la végétation
- 6 | Maximiser la synergie entre prévention du risque incendie et pastoralisme

Crédits photo : CERPAM, sauf mention spéciale

Conception graphique : Cécile Hébrard

Décembre 2024



© SDIS 83

## LES FONDAMENTAUX DE L'ENJEU DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

La politique de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) a pour but de limiter le développement des feux de forêt et de protéger les biens et les personnes en cas de départ de feu. Cette politique s'appuie sur plusieurs axes :

- la prévention de la survenue d'un incendie par le biais de la sensibilisation, de la réglementation et par la surveillance des massifs ;
- l'attaque rapide des feux naissants par les services de lutte ;
- l'aménagement des massifs pour optimiser et sécuriser les opérations de lutte en cas de feu qui nécessite des moyens plus importants (3 % des départs de feu).

L'aménagement des massifs repose sur un réseau d'ouvrages DFCI, qui articulent différents équipements : voies de circulation, zones entretenues par débroussaillage mécanique ou brûlage dirigé (Bandes débroussaillées de sécurité, coupures de combustible...), stockage d'eau, etc. D'autres opérations peuvent participer à cet aménagement, comme des travaux sylvicoles au-delà des ouvrages. L'ensemble de ces actions, ouvrages et équipements, sont définis localement pour chaque massif dans un document d'aménagement contre les incendies de forêt.



## LES FONDAMENTAUX DE L'ÉLEVAGE PASTORAL

Le pastoralisme est un mode d'élevage extensif où l'alimentation des troupeaux domestiques — brebis, chèvres, vaches, ânes, chevaux — provient au moins en partie de la végétation spontanée des milieux (herbe, feuillages, fruits...). Ce mode d'élevage est particulièrement présent dans les régions méditerranéennes et montagnardes.

Il peut s'agir d'élevage laitier (avec production de lait et fabrication de fromage) ou allaitant (production de viande), sédentaire ou transhumant. L'objectif des éleveurs et bergers est de satisfaire les besoins alimentaires du troupeau tout en assurant la pérennité de la ressource.

De 1990 à 2012, le Réseau coupures de combustibles (RCC), mobilisant chercheurs, gestionnaires et services pastoraux, a développé des références sur l'entretien des ouvrages DFCI à l'échelle du bassin méditerranéen. En s'appuyant sur de multiples expérimentations, le RCC a démontré qu'une gestion pastorale adaptée des ouvrages DFCI permettait de réduire la biomasse combustible et ainsi la fréquence d'intervention mécanique sur un même ouvrage.

Depuis 2014, plus de 160 éleveurs s'engagent à faire pâturer leur troupeau sur des ouvrages DFCI.

# LA CLÉ : ARTICULER DEUX GESTIONS DIFFÉRENCIÉES, INDISPENSABLES POUR UN EFFET SUR LA VÉGÉTATION

■ À CHAQUE ZONE, SON OBJECTIF DFCI ET UNE GESTION PASTORALE QUI EN DÉCOULE :

## OUVRAGE OU ZONE ENTRETENUE (DÉBROUSSAILLAGE MÉCANIQUE, BRÛLAGE DIRIGÉ)

### Objectifs DFCI

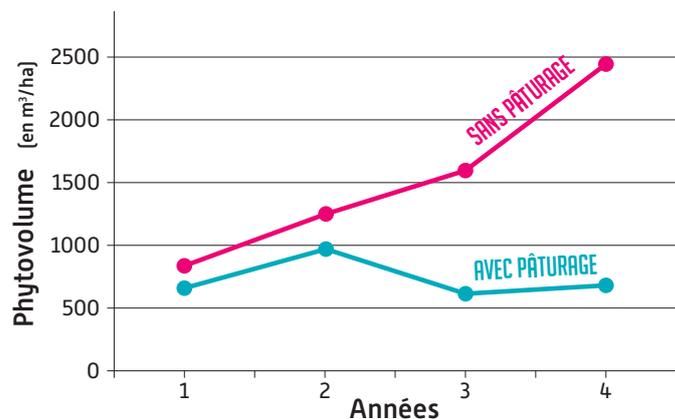
- En cas de lutte contre un incendie : se déplacer et se positionner en sécurité pendant la lutte.
- En prévention contre le risque incendie : entretenir régulièrement l'ouvrage pour maintenir son opérationnalité de lutte tout en réduisant la fréquence des entretiens mécaniques et les coûts associés.

### Impacts souhaités du pâturage

- En consommant l'herbe, limiter l'accumulation d'herbe sèche sur pied.
- En consommant les feuillages, limiter la repousse des ligneux.

### Gestion pastorale adaptée à l'objectif

Pâturer longtemps et/ou souvent, ce qui implique une gestion pastorale contraignante pour le troupeau et le berger.



Évolution du volume d'arbustes après débroussaillage dans le cas d'une gestion pastorale optimale  
(Source du graphique: Suivi RCC 2004.)

### Attention

Les animaux n'étant pas des machines, il sera toujours nécessaire de répéter des actions de débroussaillage (ex: broyage ou brûlage dirigé) en complément pour éliminer les refus du pâturage.

## ZONE DE RENFORT

### Objectif DFCI

Modifier le comportement du feu pour optimiser la sécurité et faciliter l'action des pompiers.

### Impacts souhaités du pâturage

- Création de ruptures de continuité horizontales et verticales sur et entre les différentes strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée)
- Diminution de la biomasse combustible

### Gestion pastorale adaptée à l'objectif

Pâturer de façon à assurer les besoins journaliers du troupeau et le renouvellement de la ressource, ce qui correspond à une gestion pastorale « classique ».



## DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS SUR LA BIOMASSE COMBUSTIBLE GRÂCE À L'ACTION DU PÂTURAGE



## LA NÉCESSITÉ D'INTÉGRER DU RENFORT PASTORAL À L'OUVRAGE DFCI À ENTREtenir

Brebis, vaches, chèvres sont des ruminants qui nécessitent des temps longs et efficaces de pâturage pour remplir leur panse et constituer un repas équilibré en énergie, fibres et azote. Pour y parvenir, il leur faut 5 à 10 heures de pâturage effectif dans la journée selon les espèces animales, le stade physiologique des animaux et les milieux présents.

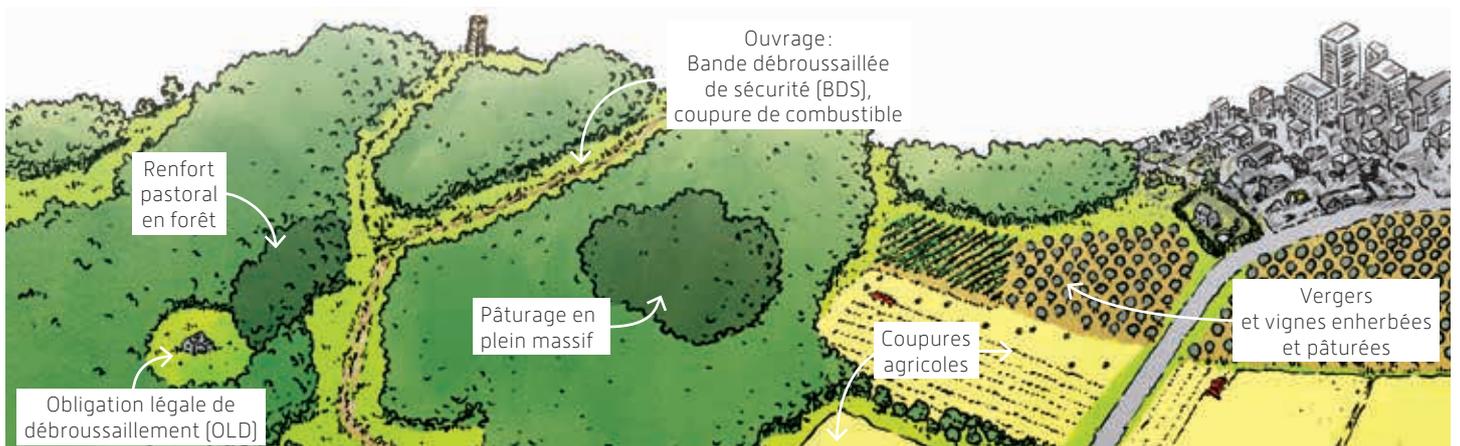
Pâture un ouvrage DFCI impose une gestion pastorale contraignante pour le troupeau : consommer une herbe plus sèche, moins appétente ou motivante, la brouter plus ras, prélever davantage de feuillage... À l'issue d'une séquence de pâturage sur ces zones, il est possible que les animaux perdent de leur état corporel. Pour que l'éleveur puisse maintenir ses objectifs de production, il est alors conseillé d'inclure des surfaces complémentaires aux ouvrages DFCI dans les circuits de pâturage journaliers. Ces surfaces complémentaires, considérées

comme le renfort pastoral, peuvent être contiguës ou non à l'ouvrage, Elles fournissent au troupeau une végétation plus appétente qui motivera davantage à manger la végétation difficile sur l'ouvrage, et donnera du temps de pâturage efficace pour se remplir la panse.

La zone de renfort doit être étendue, diverse, et souple d'utilisation. À titre indicatif, on considère qu'une zone renfort est 3 à 5 fois plus vaste qu'une coupure de combustible. Sa dimension est étudiée au cas par cas, en fonction notamment du relief et des végétations présentes.

## UN TERRITOIRE PLUS RÉSISTANT AU FEU DE FORÊT PAR L'ARTICULATION D' ACTIONS DE PRÉVENTION COMPLÉMENTAIRES

Une combinaison de zones pâturées, avec une diversité de gestions et d'impacts, de zones forestières avec une gestion sylvicole adaptées et de zones agricoles participe à rendre les territoires moins vulnérables à l'aléa feu de forêt.



# MAXIMISER LA SYNERGIE ENTRE PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE ET PASTORALISME

Pâturage des obligations légales de débroussaillage et de bords de routes débroussaillées.

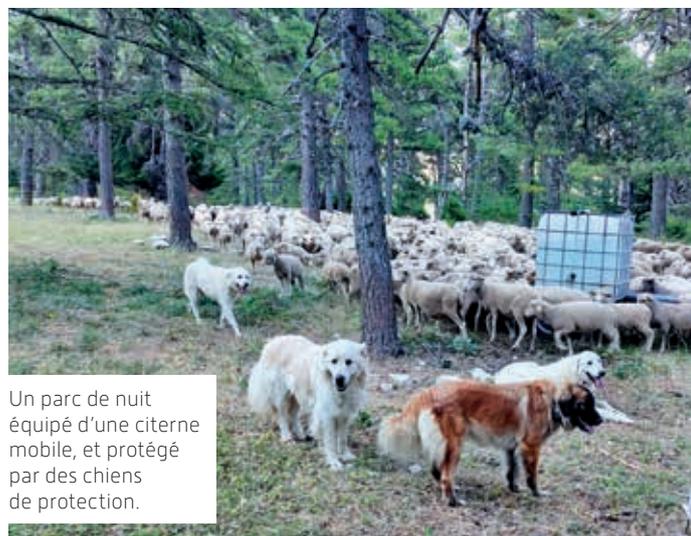


## ■ LES ÉLÉMENTS INDISPENSABLES À UNE GESTION PASTORALE ADAPTÉE

Ouvrage et renfort constituent ensemble une unité pastorale. L'unité pastorale est le lieu de vie d'un troupeau à une période donnée, sur lequel il peut s'alimenter, s'abreuver et se reposer. Des équipements peuvent être nécessaires à son bon fonctionnement (citerne, parc de nuit, logement du berger, ...).

Pour assurer sa fonctionnalité, elle doit comprendre :

- Une surface, une quantité de ressource, et une période de pâturage suffisantes
- Un point d'abreuvement, fixe ou mobile
- Des lieux pour faire dormir le troupeau (couchade et parc de nuit)
- Un logement pour l'éleveur ou le berger
- Éventuellement des parcs de pâturage selon la gestion et les impacts souhaités
- Des voies d'accès pour permettre au berger et au troupeau de naviguer entre ces différents éléments structurants



Un parc de nuit équipé d'une citerne mobile, et protégé par des chiens de protection.

Au même titre que le pâturage en colline ou en alpage, le pâturage sur les ouvrages et les renforts de la DFCI est susceptible de partager l'espace avec d'autres activités (randonnée, chasse, autres sports et activités de pleine nature, etc.). La prise en compte de la présence des chiens de protection, indispensables depuis le retour du loup, est ainsi essentielle.

Pour accompagner la cohabitation des différentes activités, limiter les conflits liés au multiusage, et pérenniser la présence du troupeau, sensibiliser et communiquer est primordial.



## MOBILISER LE PÂTURAGE SUR DES ZONES À ENJEU DFCI : LES GRANDES ÉTAPES

1

### IDENTIFIER LE POTENTIEL PASTORAL DU SITE

Estimer la ressource pastorale, ainsi que les possibilités et contraintes pour mettre en place du pâturage.

FAISABILITÉ

2

### METTRE EN PLACE UN ÉLEVEUR ET SON TROUPEAU

Étendre le territoire pastoral d'un éleveur local, recruter un éleveur existant mais d'un autre territoire ou installer un éleveur.

RECRUTEMENT

3

### FACILITER LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ PASTORALE

Sécuriser le foncier, mettre en place un contrat d'entretien, MAEC, concilier avec le multi-usage...

PÉRENNISATION



© Lionel Roux - MDT

## EXEMPLES D'INITIATIVES ET D'OUTILS QUI FONT LEURS PREUVES

- **Intégrer en amont le pastoralisme dans les documents d'aménagement (PIDAF, PDM, PDPFCI) :** la métropole Aix-Marseille-Provence [13] intègre un volet pastoral dans ses plans de massif, comme le Golfe de St-Tropez [83] dans leur PIDAF.
- **Réaliser une convention d'entretien sur les ouvrages DFCI** pour formaliser la présence de l'éleveur et le rôle du troupeau. De nombreux gestionnaires le font, comme Durance-Luberon-Verdon Agglomération [04].
- **Articuler les dates de travaux mécaniques avec le pâturage en amont** pour éviter de broyer la ressource juste avant la période de pâturage, comme le fait le Parc naturel régional des Alpilles [13].
- **Soutenir des installations en élevage pastoral à objectif DFCI.** Des communes l'ont fait : Septèmes-les-Vallois [13], Garéoult [83], Rocbaron [83]. Des départements ou des conseils départementaux des Alpes Maritimes à Théoule-Mandelieu.
- **Soutenir financièrement la contribution du pastoralisme aux enjeux DFCI** en rendant éligible l'engagement de mesures agroenvironnementales. Les régions Sud-PACA et Occitanie l'ont rendu possible depuis une trentaine d'années.

# POUR NOUS CONTACTER



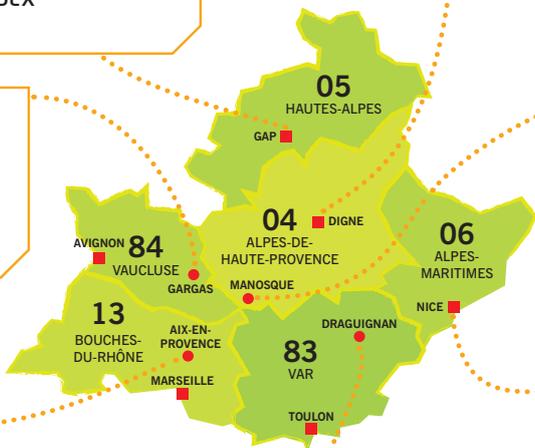
**CERPAM 05**  
Chambre d'Agriculture  
8 ter rue du Capitaine de Bresson  
05010 GAP CEDEX  
05@cerpam.fr

**CERPAM 04**  
Chambre d'Agriculture  
66 boulevard Gassendi, BP 117  
04004 DIGNE-LES-BAINS CEDEX  
04@cerpam.fr

**CERPAM 84**  
Maison de l'agriculture  
97 chemin des  
Meinajaries  
84000 AVIGNON  
84@cerpam.fr

**COORDINATION RÉGIONALE  
CERPAM**  
570 avenue de la Libération  
04100 MANOSQUE  
04 92 87 47 54  
secretariat@cerpam.fr

**CERPAM 13**  
Maison des Agriculteurs  
22 avenue Henri Pontier  
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1  
13@cerpam.fr



**CERPAM 06**  
MIN Fleurs 17- Box 85  
06296 NICE CEDEX 3  
06@cerpam.fr

**CERPAM 83**  
CERPAM Chambre d'agriculture du Var  
26 Bd Jean Jaurès, CS 40203  
83006 Draguignan cedex  
83@cerpam.fr



L'Europe investit dans les zones rurales